



Issou, le 7 janvier 2022

Le Maire à :

**M. le Ministre Jean-Michel Blanquer**  
Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et  
des Sports  
110 Rue de Grenelle  
19 Av. du Centre 75357 PARIS SP 07

N/Réf : LG/RAL/002-2022

**Objet** : Gestion fulgurance Covid-19 dans les écoles

Monsieur le Ministre,

Je viens vers vous afin de vous interpellier sur des situations de tension que notre collectivité subit avec certaines familles, du fait des difficultés engendrées par le dernier protocole sanitaire en vigueur.

Cette tension dans la vie scolaire s'exprime d'une part sur les mesures parfois mal comprises par les parents, dont la mairie devient malgré elle le réceptacle. Mais ces incompréhensions débordent également sur des thématiques relatives à l'organisation des services périscolaires dont la commune a la charge.

En effet, devant la difficulté de mener de plein front la gestion des réservations des repas/cantine des élèves et la fermeture de classes découlant de l'absence d'enseignants non remplacés, certaines familles versent leur colère sur nous élus locaux et les services communaux.

Il nous est ainsi parfois demandé de mettre en place un service périscolaire minimum pour pallier à ces absences et à l'incapacité de l'Education Nationale d'assurer un service scolaire minimum.

D'autres nous demandent de procéder au remboursement de repas réservés et non consommés. Si la responsabilité de la non consommation du repas, pourtant facturé à la collectivité, ne leur est pas imputable, elle ne doit pas non plus en revenir aux communes.

L'élu local que je suis ne peux que s'étonner voire s'indigner, qu'à l'inverse des aides financières débloquées par l'Etat pour garantir l'activité économique du secteur privé, aucun fond n'ait été fléché vers les collectivités qui pourtant subissent de plein fouet la baisse des recettes impactant leur équilibre budgétaire. Situation d'autant plus dommageable que M. le Président de la République, devant l'Association des Maires de France, avait ouvert quelques portes en ce sens.

Nul besoin par ailleurs de vous rappeler que l'équilibre de nos finances est déjà menacé par la disparition des ressources fiscales propres autrefois dévolues aux communes, comme la taxe d'habitation.

Gérer sur le terrain le mécontentement des familles découlant d'un protocole sanitaire peu lisible, dogmatique, mal ficelé et non concerté, sans disposer des moyens financiers pour le faire : telle est la situation à laquelle nous devons faire face depuis quelques jours.



Cette situation est source de tensions, renforce l'impression d'incohérence et d'improvisation auprès des familles, et s'avère à l'arrivée globalement néfaste pour la gestion de la pandémie.

Pour ma part, s'il m'est fortement déplaisant de subir des reproches en lieu et place de l'Education Nationale, je n'éprouve non plus aucun plaisir à renvoyer les familles en colère vers vos services.

Il nous faut donc sortir de cette situation par le haut et je me permets de conclure cette lettre en donnant quelques suggestions :

- Mise en place systématique d'un groupe de concertation préalable au niveau départemental entre élus (puisés dans le vivier de l'AMF ou de l'AMRF) avant toute mise en place d'un nouveau protocole
- Mise en place d'un fond de compensation lorsque les mesures prises impactent directement les budgets des communes (ce qui nous permettrait notamment de ne pas impacter le coût du repas devenu superflu sur les familles)

De telles mesures préserveraient le caractère national de l'institution tout en collant au plus près des réalités locales, et de réinvestir le champ du travail collaboratif entre l'Education Nationale et les collectivités territoriales, notamment les petites et moyennes communes.

Enfin, pour être transparent, je vous informe que je réfléchis à communiquer publiquement cette lettre et à faire part de votre réponse par la suite.

Je vous prie de croire Monsieur le Ministre, en l'assurance de nos sentiments dévoués et respectueux.



Le Maire,

*L. Giraud*  
Lionel GIRAUD

**Copie du courrier à :**

*Recteur de Versailles*

*Directeur Départemental des Services départementaux de l'Education Nationale*

*Madame Sophie Primas, Sénatrice*

*Monsieur Michel Vialay, Député de la circonscription*

*Madame Cécile Dumoulin, Conseillère départementale*

*Monsieur Pierre Fond, Président de l'Union des Maires des Yvelines*

*Monsieur Sylvain Lambert, Président AMRF78*